

Établissement : 0450040Z  
Lycée en Forêt  
Avenue L. M. Chautemps  
MONTARGIS

N° de séance : 2024/2025 n°3

**Procès-verbal  
de la séance du conseil  
D'administration  
Du 03 décembre 2024**

Date 03 décembre 2024 heure de début : 18h09 et fin : 20h01  
Présidence : M. Bruno TOMAS, proviseur  
Secrétariat : M DELAGE Guillaume, enseignant

Membres absents :  
Membres excusés :  
Nombre de membres présents : 26

Quorum : 16

**Ordre du jour**

- II - Budget primitif
- II - Questions financières
- II - Contrats et conventions
- II - Voyages et sorties
- IX- Informations et questions diverses

N° et nature des questions traitées		Nombre de feuillets
I	Conseils d'administration	
II	Gestion financière	
III	Personnels	
IV	Bâtiments	
V	Carte scolaire	
VI	Postes budgétaires	
VII	Vie scolaire, scolarité, stages	
VIII	Pédagogie	
IX	Questions diverses	

**Le président :**  
**M.TOMAS Bruno**



**Le secrétaire :**  
**M DELAGE Guillaume**



Établissement : 0450040Z  
Lycée en Forêt  
Avenue L. M. Chautemps  
MONTARGIS

N° de séance : 2024/2025 n°3

**Procès-verbal  
de la séance du conseil  
D'administration  
Du 03 décembre 2024**

<b>INTRODUCTION</b>	Réservé à l'administration destinataire
<p>M TOMAS introduit la séance. :</p> <p><b>Adoption du PV du Conseil d'administration du 05/11/2024 à l'unanimité</b></p>	

<b>II – Gestion financière</b>	Réservé à l'administration destinataire
<p><b>I- <u>Budget Primitif</u></b></p> <p>M.TOMAS précise que la Dotation Globale Financière de la Région (DGF) est en forte baisse. Le LEF fait partie des établissements qui ont vu leur DGF écrêtée.</p> <p>La structure du budget primitif 2025 est identique à celle du budget 2024. La problématique est la baisse de la DGF</p> <p>Proposition de la Direction à la Région : Courrier pour le président de Région demandant un dialogue de gestion avec une délégation du CA</p> <p>2 trajectoires étaient possibles au moment de l'élaboration du Budget. Le chef d'établissement fait le choix de la trajectoire n°2 : un budget prévisionnel basé sur le besoin estimé de la Région en prélevant 127 000 € sur les réserves. Mais il y aura un questionnement car les réserves vont devenir faibles pour un établissement de la taille du LEF</p> <p>Le choix de la Région d'écrêtement de la DGF pourrait mettre le lycée en difficulté financière.</p> <p>Il y a un besoin d'éclaircissement sur le calcul du nombre de jour de fonds de roulement, différent entre celui calculé par le lycée (78 jours) et celui calculé par la Région (111 jours) Au-delà, il y a un besoin d'échanger entre la Région et le lycée sur la vision financière de l'établissement.</p> <p>M.CHAUVIN, Secrétaire Général, rappelle les règles du financement public. Il rappelle également les exercices déficitaires de 2020 à 2022 au LEF.</p> <p>Mme GABORET, Conseillère régionale, rappelle que la Région doit faire des économies, comme toutes les collectivités, suite à la situation financière du pays.</p>	

Établissement : 0450040Z  
Lycée en Forêt  
Avenue L. M. Chautemps  
MONTARGIS

N° de séance : 2024/2025 n°3

**Procès-verbal  
de la séance du conseil  
D'administration  
Du 03 décembre 2024**

M.CHAUVIN fait un historique des finances du Lycée (liée au nombre d'élèves et au nombre d'internes)  
Il y a un déséquilibre entre la structure du lycée (nombre d'élèves et bâtiments) et le fonctionnement > au coût. Les charges fixes sont trop importantes pour la capacité du lycée. Le déficit est continu car devenue structurel.  
Il y a un risque que l'exercice 2024 soit déficitaire. Le déficit est jusqu'à maintenant amorti par les amortissements (donc perte de richesse du lycée), mais cela ne pourra pas durer.

M.TOMAS évoque les réflexions en cours sur les sources de revenus possibles : Possibilité d'accueil d'autres populations (pôle santé de l'hôpital), public apprentis.

Toutes les questions ayant été posées, M.TOMAS met au vote le Budget primitif : **le budget est adopté à l'unanimité moins 1 abstention**  
M.TOMAS soumet ensuite au vote le courrier adressé au Président de Région, demandant un dialogue de gestion : **Vote pour à l'unanimité du CA**

**II- Questions financières**

- Passation des marchés et demandes pour donner délégation au chef d'établissement

**Vote pour délégation : unanimité du CA**

- Convention du groupement de l'agence comptable avec 9 établissements rattaché au lycée  
Changement Article 3 indiquant les nouveaux établissements qui passe à Opale en 2025

**Vote de cette convention de groupement à l'unanimité du CA**

- Vote sur l'ensemble des contrats obligatoires du lycée pour une somme de 149.000 €

**Vote à l'unanimité du CA**

- Règlement régional de restauration et d'hébergement (règlement régional SRH)  
Ce règlement SRH intègre la tarification sociale à partir de janvier 2025, et le principe de réservation obligatoire, sur le réel consommé.  
M.TOMAS évoque un problème de compréhension sur les termes du règlement par rapport à un document de communication de la Région reçu par courriel le jour même du CA, faisant état d'une facturation à postériori. Ce document de communication est ambigu pour la direction et semble en contradiction avec le nouveau système de réservation obligatoire. M.TOMAS a demandé l'après-midi même des éclairages. Il propose tout de même de faire voter la convention SRH en l'état.

**Vote à l'unanimité du CA**

**Établissement : 0450040Z**  
**Lycée en Forêt**  
**Avenue L. M. Chautemps**  
**MONTARGIS**

**N° de séance : 2024/2025 n°3**

**Procès-verbal**  
**de la séance du conseil**  
**D'administration**  
**Du 03 décembre 2024**

<ul style="list-style-type: none"><li>• Sortie au Tribunal de Montargis pour un groupe DGEMC le 13 janvier 2025.</li></ul> <p><b>Voté à l'unanimité du CA</b></p>	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<b>IX- Questions diverses</b>	<b>Réservé à l'administration destinataire</b>
Pas de questions diverses.  Fin de séance 20h01	